

**AVIS D'OUVERTURE AU CRADAT DE LA 3<sup>ème</sup> PROMOTION  
(2019-2021) DU MASTER PROFESSIONNEL EN GESTION DES  
RESSOURCES HUMAINES (COURS DU SOIR)**

La Direction du CRADAT informe le public de l'ensemble de ses 18 pays membres de l'ouverture à son siège (Yaoundé-Cameroun) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 de la 3<sup>ème</sup> promotion du programme de formation au Master Professionnel en Gestion des Ressources Humaines (*cours du soir*) d'une durée de vingt quatre (24) mois, période de stage pratique en entreprise comprise.

Ce programme est réservé aux cadres supérieurs des administrations nationales du travail des pays-membres du Centre, des services publics, des entreprises, des organisations syndicales nationales d'employeurs et de travailleurs et aux jeunes diplômés en quête de qualification professionnelle.

Il importe de souligner que ledit Programme du CRADAT a déjà reçu l'agrément du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) lors de sa 24<sup>ème</sup> session du Colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes, tenue à Bamako (Mali) du 23 au 26 novembre 2009.

Ainsi, le diplôme de Master Professionnel en Gestion des Ressources humaines délivré par le CRADAT est reconnu valable dans les 18 Etats – Membres du CRADAT, mais aussi par l'ensemble de la Communauté Universitaire Africaine et Malgache.

**I – Conditions générales d'admission**

Le Master Professionnel se prépare en quatre semestres. Les deux premiers semestres forment le Master Professionnel 1 et les deux derniers, le Master Professionnel 2.

**I.1 Master 1**

Le Master Professionnel 1 est ouvert à tout candidat titulaire d'une licence académique ou professionnelle ou de tout diplôme jugé équivalent. L'admission est prononcée sur étude de dossier et des entretiens si nécessaires ; toutefois, en cas de besoin, singulièrement en fonction des capacités d'accueil, un test ou un concours peut être organisé pour départager les candidats.

La formation en Master 1 se déroule d'octobre à septembre avec un premier semestre qui prend fin en février et le second qui commence en mars et comporte, outre les enseignements, un stage de découverte de huit semaines (juin- juillet).

## 1.2 Master 2

Le Master Professionnel 2 est une spécialisation pointue en GRH. La formation donne le recul nécessaire pour dominer tous les aspects de la fonction ; elle apporte une capacité d'adaptation permettant aux étudiants d'intégrer aussi bien de grandes entreprises que les entreprises de taille plus modeste ou d'intégrer les cabinets de consultation en GRH ou de créer leurs propres cabinets.

Le passage au Master Professionnel 2 est de droit à tout étudiant ayant validé les deux premiers semestres du Master Professionnel 1 en GRH du CRADAT.

Peuvent également, dans la limite des capacités d'accueil et suite à l'examen des dossiers et à un entretien (si nécessaire), être admis en Master 2 :

- des personnes titulaires d'un Master 1 en GRH d'un établissement reconnu ;
- des administrateurs ou inspecteurs de travail titulaires d'une licence et ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle en administration du travail ;
- des responsables et cadres de GRH titulaires d'une licence et ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en administration du personnel ;
- des titulaires d'une maîtrise en gestion, en économie, en droit, en administration économique et sociale, en sociologie, en psychologie ou en science politique.
- des candidats ayant validé les deux premiers semestres d'un master en gestion, en économie, en droit, en administration économique et sociale, en sociologie, en psychologie ou en science politique.

Dans ces différentes hypothèses d'admission exceptionnelle en Master 2, des pré requis peuvent être exigés.

La formation en Master 2 se déroule de novembre à octobre de l'année suivante.

### II - Coût de la formation

Le coût de la formation est fixé à 2 625 000 F CFA reparté comme suit :

- **Frais d'études de dossier** : (dès le dépôt du dossier)..... 25 000 F ;
- **Frais d'inscription** : (dès la publication des résultats) ..... 100 000 F ;
- MASTER 1** :
- Semestre I : (1<sup>ère</sup> tranche : dès la publication des résultats)..... 600 000 F ;
- Semestre II : (2<sup>ème</sup> tranche : 31 janvier 2020)..... 600 000 F ;
- MASTER 2** :
- Semestre III : (1<sup>ère</sup> tranche : 01 octobre 2020 au plus tard)..... 800 000 F ;
- Semestre IV : (2<sup>ème</sup> tranche : 31 janvier 2021)..... 500 000 F.

### II - Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- 1- Une demande motivée et signée du candidat ;
- 2- Une lettre de recommandation et de prise en charge du candidat par l'employeur ou l'organisme de financement ou éventuellement du parent ;

- 95
- 3- Un curriculum vitae du candidat ;
  - 4- Une copie certifiée conforme du diplôme d'admission ;
  - 5- Une copie certifiée de l'extrait d'acte de naissance ;
  - 6- Quatre (04) photos d'identité en couleur ;
  - 7- Un certificat médical ;
  - 8- Une attestation de service fait le cas échéant ;
  - 9- Une copie du reçu de règlement des frais d'études de dossier dont le montant est fixé à la somme de vingt cinq mille francs (25.000 F CFA).

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au Secrétariat du Directeur du CRADAT jusqu'au **31 août 2019 au plus tard**.

Un certificat de préinscription peut être obtenu après le dépôt du dossier sur présentation d'une demande signée du candidat.

Le règlement des frais d'études de dossier et des frais de formation s'effectue par virement au compte bancaire du CRADAT : IBAN : **CM21 10002 00031 0921474 3150 90** Code B.I.C. : **BCMACMCX** ouvert à la **S C B Cameroun (Yaoundé)**.

L'entrée au Cameroun étant conditionnée par l'obligation d'un visa d'entrée, les étudiants étrangers doivent prendre toutes les dispositions pour obtenir le visa avant leur départ.

Pour leur déplacement, les étudiants étrangers fonctionnaires doivent se munir d'un passeport de service.

Les titulaires d'un passeport ordinaire doivent disposer de la somme de **cinquante mille Francs CFA (50 000 F CFA)** pour les frais de visa.

Pour de plus amples informations, s'adresser au CRADAT (Direction des Etudes).

Contacts : (+237) 222 223 204 / (+237) 683 228 373 / (+237) 699 945 551 ;

E-mail : [cradatcontact@yahoo.fr](mailto:cradatcontact@yahoo.fr).

09 MAY 2019



Le Directeur

MAMADOU Baba Oumar